

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'assurance locataire plus indispensable qu'on ne le pense

Montréal, le 17 juin 2019 — À l'approche du bal des déménagements, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) rappelle que 37 % des locataires ne sont pas assurés, alors qu'une assurance habitation pourrait être très utile en cas de sinistre.

Prime moyenne des locataires : 281 \$ en 2017

Selon les données recueillies par le BAC auprès de ses membres, il en coûte moins d'un dollar par jour pour assurer ses biens quand on est locataire, soit 281 \$ en moyenne par année. En revanche, le coût moyen d'un sinistre payé par les assureurs pour 2017 s'élevait à 5 542 \$.

Le BAC tient à rappeler qu'une assurance habitation couvre à la fois :

- les biens meubles du locataire (mobilier, vêtements, appareils électroniques...), selon un montant déterminé par l'assuré;
- la responsabilité civile de l'assuré pour les dommages qu'il pourrait causer involontairement à autrui;
- les frais de subsistance supplémentaires qu'un locataire doit payer suite à un sinistre couvert pour se loger et se nourrir.

« Chaque année, des histoires tristes de familles ayant tout perdu font la manchette. Nous souhaitons sensibiliser les locataires à l'importance de bien protéger leur patrimoine en souscrivant une assurance. Contrairement à la croyance populaire, la police d'assurance du propriétaire de l'immeuble que l'on habite ne couvre pas les biens d'un locataire. Ça vaut définitivement la peine de s'informer et de magasiner une police d'assurance locataire comme Line Crevier, responsable des affaires techniques au Bureau d'assurance du Canada.

L'inventaire des biens : une étape indispensable

L'inventaire des biens est la brochure la plus populaire du Bureau d'assurance du Canada. Nouvellement mis à jour sous la forme d'un PDF dynamique, l'outil est simple d'utilisation et aide à dresser la liste de tous nos biens. Cela permet de souscrire un contrat comportant un montant de couverture adapté à nos besoins. De plus, cette étape pourra faciliter le processus de réclamation en cas de sinistres.

« On serait surpris de réaliser qu'on possède bien plus qu'on ne le pense! C'est pourquoi nous invitons chacun à faire l'inventaire de ses biens. Cela constitue une étape importante qui permet de souscrire une assurance qui répond à ses besoins» ajoute Mme Crevier.

L'inventaire des biens est disponible sur le site Infoassurance.ca.



Conseils pour déménager l'esprit tranquille

A l'approche du 1^{er} juillet, le BAC rappelle quelques éléments bons à savoir :

- L'assurance habitation couvre les biens d'un locataire à ses deux adresses pour une période de 30 jours;
- Il est nécessaire de faire ajouter tout colocataire ou conjoint de moins d'un an sur la police d'assurance habitation;
- Il est important de signaler sa nouvelle adresse à son assureur habitation et automobile car la tarification varie d'une ville à l'autre et d'un quartier à l'autre.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web www.infoassurance.ca

– 30 –

Renseignements :

Pauline Triplet

Conseillère en communication

Tel.: 514 288-1563, poste 2277